

TITRE PROFESSIONNEL

INSTALLATEUR THERMIQUE ET SANITAIRE

Bloc de compétences 2 RNCP 35189 BC02

L'installateur en thermique et sanitaire réalise des installations et dépannages de chauffage central (radiateurs, planchers chauffants, générateurs toute énergie), d'équipements sanitaires, de production d'eau chaude et de VMC, en neuf ou rénovation sur divers matériaux.

QUALITÉS REQUISES

- Bonne condition physique (travail en position debout)
- Travail en équipe
- Capacité d'observation, d'analyse et de communication
- Travailler avec rigueur et précision

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

L'installateur en sanitaire (plombier) est amené à réaliser des installations sanitaires de bâtiment :

- Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation.
- Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation.
- Installer des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation.

Les compétences développées seront observer, analyser, réaliser au travers des objectifs pédagogiques suivants :

- Savoir établir des listes de matériel et consommables nécessaires aux installations et les transmettre pour approvisionnement.
- Savoir lire et interpréter les plans et schémas techniques pour la réalisation des installations.
- Savoir gérer et trier les déchets de leur valorisation pour leur valorisation et recyclage.
- Savoir respecter les normes (DTU, normes de sécurité) et les consignes spécifiques aux travaux de plomberie et de chauffage.

Les compétences transversales développées incluent la communication, l'organisation des actions et le respect des règles et procédures, via des attitudes comportementales et organisationnelles.

- **Durée de la formation** : 03/10/2024-04/02/2025
- **Nature du diplôme** : Certification active – Niveau 3 – Savoirs couvrants des faits, principes, concepts généraux
- **Code diplôme** : 56T22702
- **Code RNCP** : 35189
- **Date d'enregistrement de la certification** : 11/01/2021
- **Certificateur** : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
- **Formation continue**
- **Coût de la formation** : 7875 €
- **Nombre d'heures de la formation en centre** : 525

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Accès sur entretien de motivation et test de positionnement préalable. Après dépôt de votre dossier de candidature une réponse vous sera donnée sous 3 semaines.

PRÉREQUIS

- être majeur
- avoir le permis B ou en cours d'obtention
- avoir une connaissance de base en mathématiques
- avoir une bonne capacité de compréhension écrite et orale en français

PUBLIC CONCERNE PAR LA FORMATION CONTINUE

La formation continue concerne un public qui souhaite reprendre ses études pour se professionnaliser, se reconverter, acquérir de nouvelles compétences. Elle est destinée aux adultes qui ont quitté la formation initiale. Plus précisément, elle concerne les demandeurs d'emploi, les salariés du privé et de la fonction publique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les cours ont lieu en présentiel, les travaux pratiques se déroulent sur les plateaux techniques de l'établissement.

MOYENS MIS À DISPOSITION

Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteur
- EPI
- Plateaux techniques

Atelier

Les apprenants ont à leur disposition les équipements suivants :

- EPI afin de respecter les habilitations B1V/BR/H0
- Sac à outils : fourni par le CFC en conformité avec les règles de sécurité

Moyens humains

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements compétences transversales
- Formateurs spécifiques habilitation

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les entreprises générales de plomberie (sanitaire)
- Les agences de travail intérimaires
- Les services travaux et entretien de collectivités

Métiers accessibles

- **Installateur/Installatrice en thermique et sanitaire**
- **Monteur en plomberie chauffage**
- **Installateur/Installatrice en sanitaire**
- **Plombier / Plombière**

POURSUITE D'ETUDE

- **BAC PRO en 2 ans**
- **Brevet professionnel**
- **Certificat de compétences professionnelles RNCP 35189 BC01**

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **Le taux de satisfaction** : 100 %
- **Le taux de réussite** : 62,5%
- **Le taux d'insertion** : 80 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Fiche FORMATION V.2024/2025

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec le CFC afin d'envisager des aménagements de la formation.
Contact : referent-handicap@donbosconice.eu

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examens disponibles à l'adresse suivante :

<https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/amenager-les-examens/ministere-du-travail/>

RESTAURATION

Les apprenants ont accès à la restauration de l'établissement (10 € le repas pour l'année scolaire 2024-2025).

HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement en centre.

ACCÈS

Tram : Ligne 1-arrêt Palais des Expositions (450 m soit 6 mn du CFC)

SNCF : Gare Nice Riquier (1km soit 13 mn du CFC DON BOSCO - 40, place Don Bosco - 06046 Nice cedex)

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement vous pouvez contacter notre référente handicap : referent-handicap@donbosconice.eu

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION Dans chaque discipline, l'apprenant est évalué tout au long de sa formation. L'ensemble des résultats se trouve dans le livret d'évaluation des compétences (ECF). Toutes les semaines, un bilan général est effectué et deux bilans individuels intermédiaires sont réalisés au cours de la formation : positionnement, formatif et sommatif

EXAMEN Les candidats au Titre Professionnel, parfois partiel (un seul bloc de compétences selon la demande de formation), sont évalués par un jury en présentiel. Le Dossier Professionnel, le livret (ECF) et l'entretien final permettent au jury de vérifier la maîtrise du candidat en fin de session d'examen.

DOMAINES PROFESSIONNELS

Enseignement théoriques et professionnel (brasure cuivre/étain)	365h
Compétences transversales, Dossier Professionnel et bilans	70h
Habilitations : CACES Nacelle - R408 Échafaudage - électricité H0-B1V, AIPR, PRAP	90h

PROGRAMME : COMPETENCE 2 (CCP2) DU TITRE PROFESSIONNEL

MODULE 1 : Installation des équipements sanitaires et du chauffage

- Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire.
- Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation.
- Réaliser des essais d'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage.
- Modifier un réseau de chauffage existant, incluant la vidange, la dépose et l'assemblage de canalisations en acier, cuivre ou matériaux de synthèse.
- Façonner et assembler des canalisations par brasage, sertissage ou assemblage mécanique.

MODULE 2 : Formations et Habilitations

- Habilitations électriques (B1V) + AIPR : être habilité à travailler sur des installations électriques
- Gestes et postures : savoir adopter les bons gestes au travail
- R408 et CACES Nacelle A : savoir utiliser les outils portatifs et électroportatifs en respectant les règles de sécurité.

MODULE 3 : Compétences transversales de l'emploi

- Connaissance du métier et de son environnement professionnel : se présenter, se faire comprendre
- Travail du projet professionnel et de l'intégration en entreprise : décrire une situation professionnelle
- Valorisation de la formation – création du DP (dossier professionnel) à présenter au jury
- Organisation du travail et communication professionnelle
- Travail en équipe et respect des organisations pour éviter les conflits

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35189/>

ÉPREUVES

Le référentiel d'examen indique une **durée d'examen de 07h45 min** pour le second CCP. Cf p 17/34 du RE.

Le candidat répond par écrit au **questionnaire professionnel** sous forme de QCM sur **(45 min)** :

- Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation.
- Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation.

La mise en situation professionnelle comporte 2 phases : (6h45)

- **Phase 1 : Étude de cas en salle (45 min)**
Le candidat réalise une étude en vue de la réalisation d'un chantier de plomberie de locaux d'habitation à partir d'un dossier technique.
- **Phase 2 : Installation d'équipements sanitaires (06h00)**
A partir d'un dossier technique, le candidat réalise une partie de réseau sanitaire en atelier dans un « box »
A l'issue de sa réalisation, le candidat réalise les essais d'étanchéité.
Ensuite, l'étude de cas et l'installation d'équipements sanitaires servent de support à l'entretien technique final avec le jury.
- **Entretien individuel avec le Jury (15 min)**
Cet entretien a comme base l'étude de cas de la phase 1 et la réalisation professionnelle produite en phase 2 de la mise en situation professionnelle



Contact : **Nathalie GELATI ANGELOZZI** - Responsable du CFC
Tél. : 07 44 89 09 63 - Mail : n.gelati-angelozzi@donbosconice.eu
N° agrément CFC : 93060262006